



NOTE

Impacts de la COVID 19 sur le développement industriel

MAI 2021



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Au printemps dernier, le CESER a mené une réflexion globale et transversale, à chaud, sur les conséquences de la crise liée à la pandémie de la COVID 19. Différentes pistes de réflexion et d'action pour la relance industrielle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avaient alors été proposées, avec la prise en compte des effets du « premier confinement » et la mise à jour de la nécessaire dynamisation et relocalisation de productions et sous-traitances industrielles sur nos territoires. Ce travail est ici continué et approfondi.

Depuis septembre 2020, les efforts financiers engagés par les pouvoirs publics (Etat, Région, métropoles, EPCI, etc..) sur le secteur industriel ont été importants. Pour les entreprises bénéficiaires des plans de relance, le défi sera de diversifier leur activité, moderniser leurs procédés et pérenniser leur présence en Auvergne-Rhône-Alpes.

Partant du constat que l'Industrie demeure un puissant levier de l'économie régionale, au-delà des initiatives nombreuses, quelle stratégie permettra une mise en œuvre la plus rapide et la plus optimale de cette relance et accompagnera les évolutions de l'activité industrielle à moyen terme en mobilisant les acteurs de nos territoires.

La Section industrie du CESER propose aujourd'hui une note d'observation plus approfondie sur les effets de la crise sanitaire en axant ses réflexions notamment sur l'attractivité et le domaine de la sous-traitance industrielle. La société civile reste mobilisée pour toutes les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes qui participent à la vie de nos territoires et à la richesse de notre Région.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

NOTE
—
2021-10



Présidente de la Section industrie

Mme Françoise PFISTER



SOMMAIRE

Introduction	7
La cohérence de l'action publique par rapport au secteur industriel	8
Une conjoncture impactant l'industrie.....	8
Des plans de relance à différentes échelles, des dispositifs d'aides déployés selon des axes précis	10
Une cohérence opérationnelle mais une absence de stratégie et d'ambition partagée.....	11
L'attractivité du territoire régional pour maintenir, localiser, et relocaliser l'activité industrielle	14
L'attractivité : de quoi parle-t-on ?.....	14
L'attractivité : une dimension stratégique, choisir ses combats, participer d'une redynamisation industrielle (échelles différentes Europe, national...).....	15
Attractivité : l'action d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.....	15
La sous-traitance : une cible à privilégier pour maintenir des savoir-faire	19
La sous-traitance industrielle.....	19
L'importance de la sous-traitance.....	20
L'évolution de la sous-traitance	20
La sous-traitance en Auvergne-Rhône-Alpes	20
Rapports donneurs d'ordre-sous-traitants : des enjeux et des axes de progrès	21
Les préconisations du CESER	24
Axe 1 : La cohérence de l'action publique par rapport au secteur industriel.....	24
Axe 2 : L'attractivité du territoire régional pour maintenir, localiser, et relocaliser l'activité industrielle.....	25
Axe 3 : La sous-traitance : une cible à privilégier pour maintenir des savoir-faire'	26

Conclusion	28
Bibliographie	29
Contributeurs	30
Remerciements	31
Déclaration des groupes.....	32
Résultats des votes.....	45
Contacts.....	46



SOMMAIRE



Introduction

La note d'orientation du CESER de juillet 2020 « COVID-19 repenser demain, le regard du CESER » recensait des pistes de réflexion à la suite de la crise sanitaire et du premier confinement. Une partie spécifique était consacrée à l'industrie régionale, plus particulièrement aux défis et opportunités identifiés à la suite de cette période notamment dans le secteur de la santé et de la sous-traitance. Une quinzaine de pistes avaient été formulées dont certaines figurent dans les différents plans de relance.

Dans une période de conjoncture économique tendue pour l'activité industrielle, l'impératif d'une reprise rapide et la redynamisation de la production industrielle font l'objet d'un très large consensus. Auvergne-Rhône-Alpes, première région industrielle française, première région de sous-traitance est particulièrement concernée par ces objectifs. La section industrie a souhaité approfondir trois thèmes pour affiner des préconisations : la cohérence de l'action publique sur le secteur industriel, l'attractivité du territoire régional et enfin la sous-traitance.

La note présentée en **4 parties** abordera d'abord chacune des thématiques en proposant des éléments de diagnostic et identifiant des axes de progrès. Enfin la dernière partie sera consacrée aux préconisations formulées par le CESER.

Une conjoncture impactant l'industrie

L'année 2020 est caractérisée par un ralentissement important de l'activité industrielle en 2020. La crise a été un choc brutal compte tenu du confinement avec un arrêt de certaines productions puis une reprise progressive avec une asymptote à 90 % de l'activité habituelle avec des différences notables selon les secteurs. Cela représente une utilisation moyenne des capacités de production de 75 %, c'est une phase déprimée mais c'est moins catastrophique que ce qui avait été prévu. Du point de vue de l'emploi, les répercussions ont été très fortes en phase de choc, l'intérim et les formes très flexibles ont été particulièrement touchées. Concernant les entreprises, elles ont mobilisé l'ensemble des dispositifs qui ont permis d'amortir le choc : chômage partiel, report de charges, PGE ou CODEFI, report des échéances de prêts bancaires etc.

Sur le plan national, la France a connu sa plus forte récession depuis la seconde guerre mondiale avec un recul du PIB de 8,3 % sur l'ensemble de l'année. Cela s'inscrit dans un contexte de récession mondiale -3,5 % selon le FMI et européen - 6,8 % pour la zone euro.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'activité globale des entreprises industrielles connaît une régression du chiffre d'affaires de 9,8 %¹.

Les effets sont bien entendu divergents selon les secteurs d'activité de -17 % pour les matériels de transport ou métallurgie, produits mécaniques à -2,7 % pour l'alimentaire. Le caractère mondial de l'épidémie a un impact sur les entreprises tournées vers l'international. En effet, le chiffre d'affaires à l'export baisse de 13 % en moyenne (-30,5 % pour les matériels de transport).



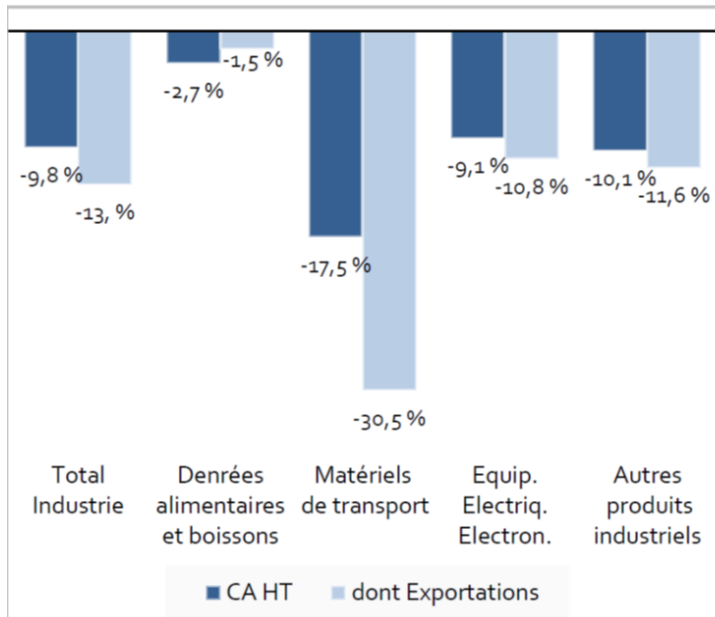
La cohérence de l'action publique par rapport au secteur industriel

Pour répondre à une conjoncture particulièrement défavorable de l'activité industrielle en 2020, les acteurs publics se sont fortement mobilisés dans un premier temps dans des plans de soutien aux entreprises, puis dans des plans de relance au secteur industriel. Après avoir rappelé l'impact de la crise sanitaire sur l'activité en région, et évoqué les modalités de l'action publique dans la phase de relance, le CESER analysera la cohérence de celles-ci face aux objectifs visés.

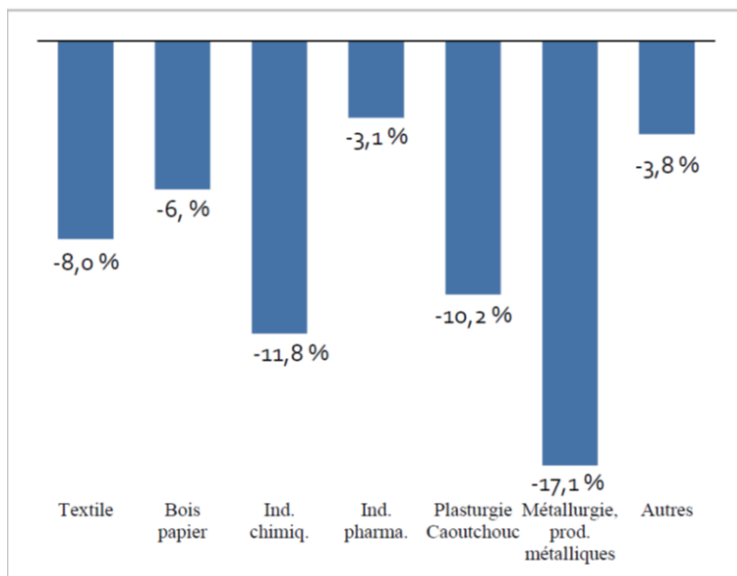
¹ « Les entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes : bilan 2020 et perspectives 2021 » - Banque de France Auvergne-Rhône-Alpes - 12/02/2021

Les effectifs globaux baissent de 2,6 % compte tenu des différentes mesures de soutien mises en place.

Evolution des chiffres d'affaires - total 2020



Évolution des chiffres d'affaires dans les Autres Produits Industriels 2020



Source: Banque de France

Des plans de relance à différentes échelles, des dispositifs d'aides déployés selon des axes précis

Pour faire face à cette conjoncture dégradée, les pouvoirs publics à l'échelle européenne et nationale, mais aussi régionale et parfois infra régionale : métropoles, communautés de communes initient des plans de relance.

Le principe économique d'un plan de relance c'est d'abord injecter de l'argent public dans l'économie avec la recherche d'un effet multiplicateur dans une logique keynésienne. Mais dans ces plans de relance, en parallèle, il y a aussi un objectif de s'appuyer sur ces dispositifs pour orienter l'économie et l'industrie dans les évolutions souhaitées en matière de décarbonation et de compétitivité de l'industrie française

Au niveau national, c'est un plan de relance de 100 milliards répartis sur deux ans et axé sur trois piliers qui sont interconnectés 30 milliards pour la transition écologique, 34 milliards pour la compétitivité et 36 milliards pour la cohésion.

Ce plan est financé à hauteur de 40 % par l'union européenne qui a adopté un plan de relance de 750 milliards d'euros.

L'Etat a choisi de fonctionner sur la dimension industrielle par des appels à projets nationaux au fil de l'eau et thématiques : relocalisation, sous-traitance automobile, sous-traitance aéronautique, territoires d'industrie etc... Les sélections se font à l'échelon national.

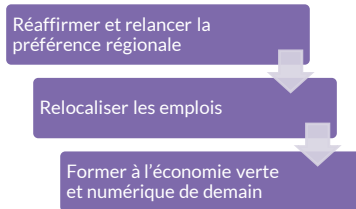
L'Etat annonce sa volonté d'être stratège dans cette période sur le développement industriel. Le plan de relance se veut rapide par des mesures d'appels à projet et dans des délais très courts. Cela pour plusieurs raisons, d'abord une

raison technique l'annualité budgétaire, une raison politique, celle de créer un rebond rapidement pour l'économie et stimuler la confiance et l'investissement comme la consommation, et enfin celle d'adapter les mesures aux retours du terrain (lien national-local, lien public-privé).

En Auvergne Rhône-Alpes, début mars 2021, France relance pour l'industrie c'est 136 projets retenus pour 147,5 Millions d'euros de soutien de l'Etat et 450, 6 Millions d'euros d'investissements industriels.

Le plan de relance du conseil régional pour un montant de 3 milliards d'euros sur 3 ans poursuit plusieurs objectifs : soutenir puissamment l'économie régionale, accompagner la transformation des entreprises et sauver les emplois.

Sur le volet industriel, il vise à travers un ensemble de dispositifs à :



Sont notamment pointés les axes suivants :

► La sous-traitance en renforçant le recours à des fournisseurs en Auvergne-Rhône-Alpes, permettre de faire du sourcing en région à travers la mise en place d'un outil : une market-place pour favoriser les relations entre entreprises et fournisseurs. L'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises est en charge de ce projet. Elle travaille à un cahier des charges en fonction des besoins des entreprises.

► La feuille de route des pôles de compétitivité et clusters est également réorientée également la compétitivité des entreprises régionales et la préservation des emplois grâce à des synergies locales.

► Renforcer l'accompagnement des entreprises dans leur transition industrielle.

► Sécuriser les entreprises qui ont modifié leur activité, diversifié leur production, durant la crise.

► Accompagner le secteur de la santé-pharmacie.

► Cibler la relocalisation des sièges dans la région : comme VI-CAT, l'agence doit faire une veille ciblée.

► La création d'un fonds régional d'investissement pour abonder les entreprises en haut de bilan de 100 M€ pour lequel la Région apporte 30 M€.

► Sur l'attractivité et la stratégie Invest : le rôle de l'agence sur l'Europe est de rassembler des informations avec les consultants pour cibler des entreprises et les secteurs : santé, industrie du futur, et de lancer une campagne de promotion du territoire régional pour attirer des investisseurs étrangers et favoriser la relocalisation :

- En identifiant les secteurs clés et grandes filières de l'économie susceptibles d'entrer dans une logique de relocalisation (sciences de la vie, équipements et dispositifs médicaux, hydrogène) ;
- En examinant la possibilité de cartographier les chaînes d'approvisionnement et la qualité de l'écosystème local afin d'évaluer le potentiel de relocalisation ;
- En faisant la promotion de la région et de ses territoires véritables écosystèmes créatifs et productifs.

► Limiter les impacts de la crise grâce aux enjeux emplois-formation

► Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes un modèle d'économie plus verte et plus numérique.

Pour ce qui concerne les métropoles certaines ont initié des plans de relance pour lesquels des actions dans le secteur industriel sont identifiés.

Sans être exhaustif, on peut citer la Métropole de Lyon qui en lien avec la Métropole de Saint-Etienne a lancé la création d'un fonds d'amorçage industriel à impacts positifs. Son objectif : apporter une solution de financement à des industries innovantes principalement à leurs débuts. Cette phase d'amorçage demande en effet de gros moyens financiers peu disponibles. En partenariat avec la Métropole de Saint-Etienne, ce fonds financera les phases de pré-industrialisation de 80 à 100 jeunes industries et aura une durée de vie de 12 à 14 ans pour les accompagner durablement. La Métropole investira 17 millions dans un premier temps dans ce fonds de 60 millions d'euros.

Sur le bassin grenoblois, on peut citer le pacte économique local, un pacte en réponse aux crises sanitaire, sociale, économique et environnementale initié par Grenoble-Alpes métropole, le pays voironnais et la communauté de communes du Grésivaudan. Avec 24 partenaires dont les grands acteurs industriels du territoire (ST Microelectronics, Schneider Electric, Becton Dickinson, Radiall, etc..).

D'autres communautés de communes avaient le fait le choix d'abonder dans le cadre de conventions avec le Conseil régional, le fonds « Région unie » mis en place dans le cadre du plan de soutien lors du premier confinement par la Région. Certaines ont décidé de réabonder ce fonds et d'en élargir les critères. Certains établissements publics de coopération intercommunale ont également adopté une exonération exceptionnelle partielle de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Même si l'on est davantage sur des mesures de soutien que de

relances et que le secteur industriel n'est concerné qu'à la marge, ces actions méritent d'être soulignées.

des dossiers. Les équipes peuvent s'appuyer sur les accords de partenariat formalisés entre les différentes échelles. La « boîte à outils » existe, elle est fournie et peut être mobilisée.



Une cohérence opérationnelle mais une absence de stratégie et d'ambition partagée

S'interroger sur la cohérence des actions publiques en faveur de l'industrie, c'est regarder le déploiement de l'action publique à deux niveaux.

Un premier niveau consiste en une cohérence opérationnelle des actions, une lisibilité de celles-ci afin d'éviter d'une part une redondance de celles-ci, d'éviter les doublons et de viser une complémentarité des actions vis-à-vis des entreprises à court terme. Si pour ce premier niveau l'attention doit être maintenue, les risques d'incohérence sont faibles, cela se traduit au quotidien uniquement par des micro-difficultés qui sont réglées par des échanges entre services. Le rôle central de l'agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises dans la relation aux entreprises contribue largement à faciliter les échanges dans l'instruction

Ce premier niveau est nécessaire, il faut s'en féliciter, compte tenu du contexte économique et des enjeux la mobilisation d'un nombre important d'acteurs en faveur des entreprises industrielles est mais est-il pour autant suffisant pour insuffler une redynamisation industrielle ?

Un second niveau apparaît toutefois faire défaut. Ce niveau que l'on peut qualifier de stratégique, c'est celui qui rassemblerait les acteurs autour d'une stratégie et d'une ambition partagée à l'échelle régionale en articulation avec des stratégies européennes, nationales et inter-régionales. L'articulation entre les différentes échelles doit pouvoir s'appuyer sur une stratégie commune et permettre de dégager des mesures d'impacts globales.

La redynamisation industrielle, le développement de nouvelles filières, la localisation-relocalisation d'activités industrielles visant une indépendance sur certaines productions, le renforcement et la

construction de filières, le positionnement sur les chaînes de valeur et la montée en gamme, la sécurisation des approvisionnements, la préservation et le développement des savoir-faire, l'identification des compétences de demain nécessitent un cadre stratégique partagée par l'ensemble des acteurs. Une stratégie industrielle défini dans un Schéma Régional De Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) actualisé permettrait d'associer l'ensemble des acteurs concernés. Renforcer le cadre opérationnel par une observation précise de la matrice industrielle d'Auvergne-Rhône-Alpes, les liens entre les secteurs en s'appuyant sur les technologies-clés, l'identification de filières prioritaires, la relocalisation pour une certaine souveraineté et/ou indépendance, une vision et une ambition partagée pour l'industrie prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux à moyen et long terme.

La concrétisation d'une stratégie partagée devrait favoriser l'attractivité du territoire en affirmant ses choix dans le développement industriel. Cette stratégie est un élément d'attractivité pour le territoire régional.





optrel
OSLevolution
www.optrel.com

L'attractivité : de quoi parle-t-on ?

L'attractivité d'un territoire, d'une région peut être envisagé de deux manières :

1. Une forme d'attractivité « passive » qui est la résultante de nombreuses forces, atouts de la région qui concerne aussi bien dans le secteur industriel que dans d'autres activités : dynamisme économique, dynamisme des bassins d'emploi attractivité géographique, loisirs et aménités disponibles, qualité d'accueil des entreprises, environnement éducatif et culturel, visibilité à l'international etc. Si une communication permanente sur l'ensemble de ces atouts est nécessaire, sur ce point la période actuelle n'est pas spécifique.

2. L'attractivité « active » concerne quant à elle, les qualités intrinsèques du territoire liées à son potentiel industriel : positionnement dans la chaîne de valeur, rapport qualité-prix, qualité de la main d'œuvre et des infrastructures, réseaux d'accompagnement des entreprises ...En quoi sur ce champ Auvergne-Rhône-Alpes se différencie-t-elle ? Comment les mesures, les stratégies déployées contribue-t-elle à renforcer cette attractivité ?

C'est à cette forme d'attractivité que le CESER s'est intéressé dans cette note.



L'attractivité du territoire régional pour maintenir, localiser, et relocaliser l'activité industrielle

L'attractivité est un levier majeur pour développer une activité industrielle sur le territoire régional. Ce qui concourt à la renforcer relève d'une dimension stratégique.

L'attractivité : une dimension stratégique, choisir ses combats, participer d'une redynamisation industrielle (échelles différentes Europe, national...)

Cette forme d'attractivité résulte d'une dimension stratégique qui définit des priorités : quels types d'activité la Région va-t-elle favoriser pour maintenir, localiser, relocaliser une activité industrielle participant d'une redynamisation industrielle sur le territoire.

Dans cette attractivité active, la région dispose d'un certain nombre d'atouts liés à son histoire et à son organisation industrielle.

On peut notamment évoquer :

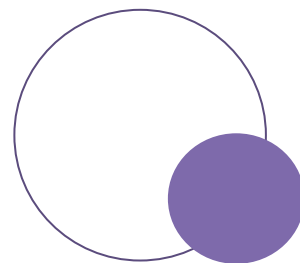
- ▶ Le rôle déterminant joué par un ensemble d'animations, d'accompagnement disponibles sur le territoire au service des entreprises. Celle-ci est le plus souvent organisé par des réseaux : syndicats professionnels et interprofessionnels, consulaires, pôles de compétitivité et clusters, centres techniques, ... La région Auvergne Rhône-Alpes dispose de ce point de vue d'un maillage très important et d'un écosystème extrêmement riche compte tenu de la diversité de son activité industrielle. Ces réseaux permettent de relayer une stratégie régionale en accentuant leur action sur certains objectifs : innovation, création d'entreprise, intégration des défis environnementaux, développement d'une économie circulaire et des circuits courts etc. Par exemple, la dimension économie circulaire répond également à des enjeux d'attractivité et d'image, c'est un angle sur lequel des engagements formalisés peuvent être

susceptibles de développer l'attractivité. La création d'entreprises est un élément important de l'attractivité, la région dispose d'atouts importants dans l'accompagnement de la création d'entreprises.

- ▶ En priorisant certaines filières dans l'attractivité du territoire soit par la valorisation de filières existantes et la consolidation de celles-ci, par le développement de nouvelles filières connexes aux filières existantes, la lisibilité de la stratégie régionale doit favoriser l'attractivité par le maintien, la localisation-relocalisation d'activités en région.
- ▶ Le retour de certaines fabrications stratégiques est évoqué, certaines étaient produites en région. C'est le cas du paracétamol qui était fabriqué à Rousillon et qui a été délocalisé en Chine et en Inde. Le rapatriement de certaines fabrications avec un objectif de souveraineté est posé à la suite de la crise sanitaire. Cela pose un certain nombre de problèmes, ce n'est pas aussi simple. Recréer cette activité dans la région est une hypothèse de l'axe « souveraineté technologique et résurgence » du plan de relance national, cela concerne le paracétamol mais aussi des composants électroniques. La région dispose d'une histoire industrielle, d'atouts et de savoir-faire mais cette relocalisation doit se faire en articulation avec les autres pays européens, les autres régions afin de combiner souveraineté et compétitivité.
- ▶ Les territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes se caractérisent par une activité industrielle qui est répartie sur l'ensemble du territoire, c'est une caractéristique régionale, les autres régions se caractérisant par une concentration de l'activité industrielle plus marquée dans les métropoles. Cette

spécificité doit être prise en compte dans les stratégies d'attractivité, c'est un plus notamment dans les opportunités foncières et la multiplicité des bassins d'emplois que la région peut offrir.

- ▶ La dimension financière est cruciale dans le soutien aux activités économiques en général, plus encore dans l'industrie qui nécessite des investissements plus importants. Les atouts et l'investissement de la place financière régionale sur le secteur industriel sont des déterminants forts de l'attractivité industrielle. On peut notamment évoquer les entreprises en cours de transmission pour lesquels un abondement en fonds propres peut être nécessaire. Cela ne concerne pas uniquement la problématique de transmission mais cela peut permettre de répondre à cet enjeu.
- ▶ La valorisation des métiers et de l'activité industrielle auprès des jeunes et des publics en recherche d'emploi est nécessaire pour développer la connaissance, l'acceptabilité sociale et le développement de l'industrie. La région dispose d'un certain nombre d'acteurs, associations de la société civile impliqués sur ce champ. Le recensement de ces acteurs, le contact avec l'ensemble des acteurs industriels et la mise en valeur de leur action sont des facteurs d'attractivité importants.



Les emplois de demain seront fortement impactés par le numérique, la région dispose d'un écosystème performant sur ce champ. Il faut renforcer la culture numérique dans toutes les strates de la formation. Le digital est fondamental pour l'industrie de demain, l'intelligence artificielle est un axe de développement à anticiper. Mais encore trop de TPE-PME n'ont pas démarré leur transformation digitale, il y a des choses à mettre en place : informatisation des stocks, mise en place d'un ERP, etc.

On parle de compétitivité entre régions mais peut-on parler aussi de complémentarité, est-ce envisagé quelque part ? C'est une question complexe, il ne faut pas créer ici pour détruire à côté, dans la plupart des cas il y a des garde-fous à travers les appels à projet, cela permet d'identifier d'éventuelles opérations prédatrices et des effets d'aubaine. Concernant Auvergne-Rhône-Alpes c'est une région où quasiment tous les secteurs sont représentés et cette diversité est contraire à une spécialisation, plan de relance ou non.

Sans nier l'existence de concurrence entre régions, pour le CESER il ne s'agit pas forcément de développer l'attractivité industrielle régionale par une démarche concurrentielle à outrance, il y a une dimension de complémentarité inter-régionale, nationale et européenne. De même, à l'intérieur de la région les territoires peuvent avoir leur propre démarche d'attractivité, celle-ci doit toutefois s'articuler à l'échelle régionale pour éviter des concurrences inefficaces pour la lisibilité et l'efficacité de la stratégie d'attractivité qui doit être portée à l'échelon régional. L'attractivité est un élément de la stratégie régionale. La part importante de

l'activité de sous-traitance en région qui est la première région en France nécessite une attention particulière pour cette cible d'entreprises. Elle représente un large panel de savoir-faire, conserver ces savoir-faire est un élément d'une stratégie industrielle et est en soi un facteur d'attractivité pour la région.

financières mobilisables,..). Elle est le correspondant local de business France qui a comme rôle de développer l'attractivité de la France. La marque Invest in Auvergne-Rhône-Alpes a été lancée par le conseil régional en septembre 2020.



Attractivité : l'action d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

L'agence Auvergne-Rhône-Alpes entreprises a dans ses missions le développement de l'attractivité de la région, c'est le pilier « INVEST » de cette structure qui en a la charge.

Elle vise à accompagner l'implantation et la relocalisation d'entreprises sur le territoire régional en assurant l'attractivité de tous les territoires dans un souci d'équilibre. Elle propose un accompagnement sur mesure (ressources humaines, immobilier, aides

Auvergne- Rhône-Alpes dispose d'atouts importants en matière industrielle. L'agence cible principalement les pays d'Europe de l'Ouest (Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Suisse, Benelux) et l'Amérique du Nord.

Les secteurs cibles sont :

- Technologies de l'information et de la communication : logiciels, services, contenus...
- Services aux entreprises
- Machines et équipements industriels
- Agroalimentaire
- Transport et logistique

- Electronique-microélectronique
- Sciences de la vie-pharmaceutique et biotechnologies
- Luxe-Maroquinerie, Habillement, Joaillerie
- Energie, Hydrogène (R&D, expérimentation)
- Mobilité, véhicule industriel autonome
- Bois (Manufacturing)
- Aéronautique

l'agence a orienté sa prospection en missionnant des experts sur les secteurs et pays ciblés selon le tableau suivant :

En terme d'investissements directs étrangers en Auvergne-Rhône-Alpes, l'année 2020 a été bonne comme indiqué dans l'infographie ci-après, en augmentation par rapport à 2019, cela était la conséquence de décisions prises avant la pandémie. Le premier trimestre 2021 voit un ralentissement des prises de décisions et un certain attentisme s'instaure.

À la suite du plan de relance,

SECTEUR CIBLES	PAYS CIBLES
Digital et numérique	Allemagne Suisse France Benelux Scandinavie Etat-Unis-Canada
Energie verte, hydrogène	Royaume-Uni Italie France Allemagne Benelux Etats-Unis-Canada
Logistique/Relocalisation	Etablissements à capitaux étrangers Cibles endogènes déjà présentes sur le territoire Cibles françaises exogènes hors Aura
Santé	Royaume-Uni Allemagne Suisse France Benelux Etats-Unis-Canada

INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES | CHIFFRES-CLES 2020



EVOLUTION 2019/2020



PROJETS & EMPLOIS PAR TYPE D'OPÉRATION

CRÉATION



73 projets
1 677 emplois

EXTENSION



83 projets
2 291 emplois

REPRISE



4 projets
269 emplois

45 %
DES INVESTISSEMENTS
SONT DE NOUVELLES
IMPLANTATIONS



FONCTIONS STRATÉGIQUES

PRODUCTION



50 projets
↳ 31 % des projets
↳ 37 % des emplois

CENTRES DE DÉCISION



33 projets

R&D - INGENIERIE - DESIGN



23 projets

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



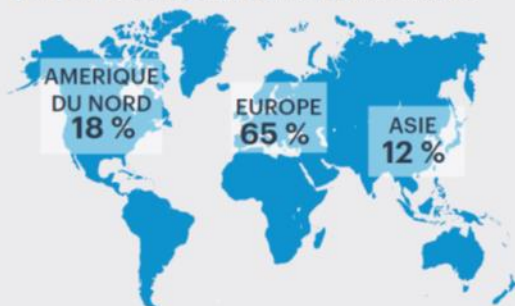
98 projets
↳ 61 % des projets
↳ 57 % des emplois

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

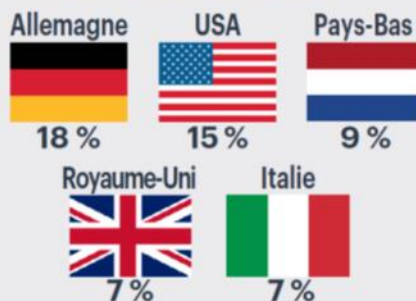


19 projets
↳ 12 % des projets
(deux fois plus qu'en 2019)
↳ 14 % des emplois
(7,5 % en 2019)

ORIGINE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT



PRINCIPAUX INVESTISSEURS



INVEST IN
Auvergne-
Rhône-Alpes

Etude réalisée par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises - 03/2021
Retrouvez toutes nos actualités sur invest-in-auvergnerrhonealpes.com

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



La sous-traitance : une cible à privilégier pour maintenir des savoir-faire

Le terme de sous-traitance recouvre, dans la langue française, deux notions juridiques tout à fait distinctes : la sous-traitance d'un marché confié par un maître d'ouvrage à une entreprise principale, dans le BTP notamment et la sous-traitance industrielle dont il est question ici.

Les entreprises ont recours à la sous-traitance, que ce soit pour des produits ou des services, pour pallier un manque. On parle de la sous-traitance de spécialité quand celles-ci ne possèdent pas les compétences et savoir-faire nécessaires. Tandis qu'elles optent pour la sous-traitance de capacité, lorsqu'elles n'ont pas les moyens techniques ou humains suffisants pour répondre à la demande d'un client dans les délais impartis.

Celle-ci est encadrée par des aspects juridiques au niveau européen qui se traduisent au niveau national. C'est principalement la loi du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance. Celle-ci a été renforcée par différentes dispositions applicables au code du commerce notamment issues de la loi sur la sauvegarde des entreprises du 26 juillet 2005, la loi LME (loi de modernisation de l'économie) du 4 août 2008 sur les délais de paiement, la loi dite « Hamon » du 17 mars 2014 relative à la consommation et la loi PACTE ((Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) du 29 mai 2019.

La sous-traitance relève du contrat d'entreprises et non d'un contrat de vente. Le contrat d'entreprise implique la réalisation d'un travail spécifique en vertu de prescriptions particulières. Le contrat de vente c'est une entreprise appelée fournisseur qui vend des produits figurant à son catalogue mais pas spécifiquement destinés à tel ou tel client. Dans la pratique, la différence entre des deux types de contrats est tenue, et elle n'est pas nécessairement appréhendée.

La sous-traitance peut être également distinguée de l'externalisation par la destination de la prestation et la durée de la relation. La prestation sous-traitée est incorporée en partie ou en totalité dans le service ou le produit que le donneur d'ordre livre à son client. Dans le cas de l'externalisation, la prestation est dissociée de l'activité du donneur d'ordre. La sous-traitance peut se dérouler sur une activité courte et n'implique pas qu'elle ait été auparavant réalisée en interne.

Il faut noter qu'en 2010 à la suite des Etats généraux de l'industrie, un dispositif de médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance avait été mis en place. Ce dispositif est devenu en 2016 le médiateur des entreprises. Les missions du médiateur sont outre de trouver des solutions rapides aux litiges, d'améliorer les relations entre les acteurs de la chaîne de valeur et responsabiliser les pratiques d'achat. Six médiateurs nationaux délégués sont en charge des médiations de filière : bois, ferroviaire, automobile, télécommunications, aéronautique et agroalimentaire.

L'importance de la sous-traitance

Une étude réalisée en 2017, considérait qu'en France en 2017, 800 000 salariés travaillaient des entreprises industrielles sous-traitantes. Plus d'une entreprise industrielle sur deux est offreuse de sous-traitance à titre partiel ou principal. La quasi-totalité des entreprises se trouvent également par intermittence ou en permanence en position de donneurs d'ordre. Même les microentreprises font appel à la sous-traitance

L'évolution de la sous-traitance

Plusieurs évolutions caractérisent la sous-traitance.

L'internationalisation de celle-ci est significative. Dans l'industrie manufacturière 23 % des entreprises représentant 34 % des salariés avaient recours à de la sous-traitance internationale relative à leur cœur de métier. Si les activités supports sont sous-traitées dans l'union européenne, en Amérique du Nord, en Afrique ou en Inde. Les activités touchant au cœur de métier le sont principalement en Chine.

La fragmentation de la chaîne de sous-traitance et le développement de la sous-traitance en cascade sont des évolutions importantes. Les entreprises sous-traitantes sont des petites entreprises parfois des microentreprises. La flexibilité et le fonctionnement à flux tendu caractérise la chaîne de sous-traitance.

La répartition de valeur ajoutée dans certaines filières évolue très rapidement et modifie les relations de sous-traitance. Ainsi dans la filière automobile, la répartition de la valeur ajoutée a évolué au profit des composants électroniques et au détriment des composants mécaniques, cœur de métier des constructeurs et équipementiers.

La sous-traitance en Auvergne-Rhône-Alpes

Auvergne-Rhône-Alpes est la première région industrielle en nombre d'emplois avec plus de 500 000 emplois, 21 400 établissements industriels et une valeur ajoutée de 41 milliards d'euros pour le secteur en 2015.

L'activité de sous-traitance est forte. Elle concerne de nombreux secteurs et territoires. Certains concentrant une part importante de sous-traitants : le décolletage dans la vallée de l'Arve, la plasturgie à Oyonnax, la mécanique à Brioude-Issoire etc.

Beaucoup d'entreprises développent une activité dans les filières de l'aéronautique ou de l'automobile. La crise actuelle vient accentuer des tendances en cours dans ces secteurs déjà confrontés à des problèmes structurels liées à la transition écologique.

Il faut se poser la question de ce que l'on veut pour l'industrie et la sous-traitance en particulier. On oppose souvent deux modèles très distincts.

D'une part, c'est le succès des länders allemands et le développement d'une sous-traitance de proximité ou d'autre part la sous-traitance comme début de la délocalisation d'un certain nombre d'activités pour des motifs de compétitivité. La réalité est souvent intermédiaire, l'industrie allemande s'appuie sur une sous-traitance qui s'est beaucoup délocalisée en Pologne, en Slovaquie, etc.

A l'aune de la crise actuelle, la question de la stratégie industrielle évoquée précédemment rejoint la question du type de sous-traitance qu'il faut favoriser en AURA. Comment la crise actuelle va-t-elle repositionner la sous-traitance ? Va-t-elle se rapprocher du donneur d'ordre ? Pour quels types de production ? La sous-traitance est aussi un marqueur de transfert de risque entre donneurs d'ordre et sous-traitants, dans une phase de transition importante pour des secteurs entiers de l'industrie (automobile, aéronautique, santé etc..) quelles solidarités entre donneurs d'ordre et sous-traitants, quelles initiatives les sous-traitants doivent-ils prendre pour se repositionner sur le marché, développer leur automatisation, leur montée en gamme ?



Rapports donneurs d'ordre-sous-traitants : des enjeux et des axes de progrès

Les témoignages recueillis sur les pratiques de la sous-traitance montrent que le rapport avec le donneur d'ordre repose souvent sur un critère unique : le prix. A la différence en Allemagne, il y a beaucoup plus de solidarité entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Que pourrait recouvrir cette solidarité ? Que pourrait signifier « être soutenu » pour les sous-traitants par les donneurs d'ordre ?

C'est souvent au départ une question de sourcing des donneurs d'ordre qui se tournent d'emblée vers des pays autres. La conséquence c'est une perte de savoir-faire. Il faudrait convaincre les acheteurs que plutôt qu'un jeu concurrentiel « strict », de rassembler des entreprises dans une logique de projet en prenant en compte bien entendu des prix de marché mais en gardant des savoir-faire, des emplois et de la proximité, c'est aussi un moyen de gagner en compétitivité. Il y a des réunions entre acheteurs de grands groupes et responsables techniques de sous-traitants mais cela ne modifie pas forcément les pratiques. Il faudrait des incitations.

Trop souvent, les acheteurs parlent avec des idées arrêtées : « cette pièce on va la faire fabriquer en Asie ou en Europe de l'est ».

Les sous-traitants notent une évolution chez les donneurs d'ordre avec les nouveaux acheteurs. « Aujourd'hui on voit des acheteurs formés aux grands principes mais aux mau-

vaises réalités. Le modèle auparavant de l'acheteur était un technicien qui avait de l'expérience dans le secteur industriel, aujourd'hui ce sont des acheteurs dont la seule préoccupation est le prix, les acheteurs manquent, d'une part, d'une approche « humaine » en réduisant la relation cela génère de la perte de confiance et d'autre part de culture technologique. »

Il faut prendre le problème à l'envers. Il faut développer un véritable partenariat. C'est la condition pour conserver un tissu industriel de sous-traitants compétitifs. La solidarité entre donneurs d'ordre et sous-traitants qui sont à l'autre bout de la chaîne doit jouer, il faut développer la solidarité au sein de l'écosystème. Cela pourrait être un levier de rebond dans la crise COVID.

Ces pratiques pourraient être valorisées notamment par des labels en mettant en avant des circuits courts industriels comme dans l'alimentation. Cela pourrait être un levier pour les grands comptes.

Sur les rapports donneurs d'ordre-sous-traitants, question qui avait été largement abordée lors des Etats généraux de l'industrie, des médiateurs avaient été mis en place pour réguler les relations (voir plus haut) et en matière de dialogue social une proposition de comité inter-entreprises avait été faite, réunissant donneurs d'ordre et sous-traitants, représentants du personnel, une fois par an.

Des contrats de sous-traitance pourraient être mis en place avec la prise en compte de critères. En Allemagne, les partenariats mis en

œuvre sont des partenariats de long terme qui dépassent la seule vie d'un projet, les partenariats sont parfois générationnels. Le premier réflexe en Allemagne c'est de regarder dans la région quel est le tissu de sous-traitants existants. En France, on a peu confiance dans notre production à tort. En Allemagne, les grands groupes fédèrent les sous-traitants. Les grands groupes ne peuvent pas progresser très vite, ce sont les PME, les TPE qui peuvent aller vite, en revanche ils peuvent gérer des projets, et jouer un rôle de coordination, dans l'aéronautique par exemple, on le voit bien au-delà des difficultés conjoncturelles. Entre l'Allemagne et la France, la différence ce sont également les ressources consacrées au projet, l'Allemagne a déterminé des priorités et mobilisés de gros moyens. En Allemagne, ce qui est important c'est la sauvegarde de l'emploi en achetant local, en faisant travailler les entreprises de la région pour sauvegarder l'entreprise et l'emploi. La différence avec l'Allemagne réside également dans le fait que les centres de décision sont beaucoup plus « décentralisés » en Allemagne, en France, les sièges sociaux, les centrales d'achat sont fortement concentrées sur la région parisienne et excepté Michelin, il y a peu de grands groupes qui ont leurs sièges sociaux en Auvergne-Rhône-Alpes. Il y a un enjeu fort de faire venir des sièges et les décisionnaires sur le territoire.

Par rapport à l'Italie, on note que l'approche est différente. Par exemple, dans l'engrenage, sur la région de Bologne, il y a à peu près autant d'engrenagistes que dans la France. Les entreprises chassent en meute et se répartissent le business vendu en Afrique, en Asie, aux Etats-Unis.

Les sous-traitants doivent également diversifier leur activité et développer de l'innovation. Il faut aider les sous-traitants à aller à l'export et sur les salons. L'agence

Auvergne Rhône Alpes Entreprises l'a prévu dans son plan d'actions. Le maintien des savoir-faire est un enjeu de la redynamisation industrielle, il faut protéger certaines capacités pour envisager le développement des nouvelles filières et du haut de gamme.

Pour les sous-traitants, la capacité à travailler avec d'autres est importante. La capacité des sous-traitants à faire de l'innovation est très importante. Pour les donneurs d'ordre les sous-traitants de grosse taille, c'est souvent la garantie de pérennité et d'innovation, en Italie, c'est un modèle différent dans lequel c'est la fédération des sous-traitants qui est importante. Une plateforme permettant aux sous-traitants de se regrouper et de créer des conglomerats de services pour mutualiser les moyens et répondre aux donneurs d'ordre serait une bonne initiative, l'agence Auvergne-Rhône-Alpes entreprises y travaille.

L'innovation dans des secteurs à forte marge, c'est souvent impossible pour les sous-traitants de la garder, le grand groupe va vouloir s'accaparer l'innovation pour de multiples raisons et cela traduit souvent l'absence de partenariat et de confiance. Les relations entre sous-traitants de différents niveaux est également à prendre en compte. Il existe différents niveaux de sous-traitance et de la sous-traitance en cascade. Il y a le sentiment d'appartenance à une chaîne, ce n'est pas forcément la perception du donneur d'ordre. Il y a une vraie tendance des sous-traitants à intégrer le rang supérieur.

Le dirigeant de PME doit identifier les opportunités, mais il se doit d'être prudent également, il faut progresser mais ne pas mettre en danger l'entreprise car les emplois en dépendent. Les opérations de croissance externe peuvent être de vrai plus, mais la carte à jouer de l'entreprise reste l'adéquation entre les moyens utilisés et

l'attente du client. Dans ce contexte, la compétitivité c'est aussi une concurrence interne à l'Europe à prendre en compte, les choix faits dans les années 80 d'élargir l'Europe, la mise à niveau des nouveaux pays a été financée que ce soit pour l'Europe de l'Est ou le Portugal. Ces pays bénéficient de conditions d'achat très favorables pour les terrains, les machines. En démarrant de zéro, ils adaptent leur outil aux besoins du moment. Pour s'adapter, il faut que les PME régionales réorganisent des locaux, des outils plus anciens et cela a un coût. Par exemple pour les locaux, aujourd'hui il faut amortir sur 10 ans au lieu de 15 et avec des prix qui s'envolent, le tout sans visibilité avec une dépendance aux grands groupes. L'analyse de la compétitivité n'est pas évidente à mener, il y a des frais fixes : locaux et machines qui sont très lourds. Le point d'équilibre pour faire du développement commercial et de l'innovation, est toujours très instable et précaire, cela bascule très vite.

La montée en gamme ce sont souvent des enjeux de management et de ressources humaines. Il faut remettre l'humain au cœur de l'entreprise. Cela signifie un double niveau de responsabilité : managérial pour susciter l'initiative et la motivation chez les collaborateurs la richesse de l'entreprise ce sont les hommes et les femmes qui la composent, il faut la valoriser et il faut trouver des effets leviers. Le deuxième niveau de responsabilité, c'est le collaborateur et sa formation. Il faut travailler sur la revalorisation des formations technologiques et professionnelles, beaucoup d'organismes y travaillent il faut intensifier cette démarche.



Les préconisations du CESER

Présentation des axes

- ▶ **Axe 1**
La cohérence de l'action publique par rapport au secteur industriel
- ▶ **Axe 2**
L'attractivité du territoire régional pour maintenir, localiser, et relocaliser l'activité industrielle
- ▶ **Axe 3**
La sous-traitance : une cible à privilégier pour maintenir des savoir-faire



Les préconisations du CESER

Axe 1

La cohérence de l'action publique par rapport au secteur industriel

- **Définir une stratégie et une ambition industrielle régionale partagée avec les acteurs économiques, sociaux et environnementaux** : cette stratégie doit s'appuyer sur les forces régionales, les technologies clés pour soutenir des filières d'avenir « premières de cordée » (santé, énergie, etc.), organiser la transversalité entre les secteurs traditionnels et anticiper les évolutions industrielles à venir. Cette stratégie lisible doit guider une animation régionale :

- **par une volonté forte** pour accompagner l'industrie, les territoires dans une transition écologique remarquable en renforçant l'acceptabilité sociale et encourageant le développement de la responsabilité sociétale des entreprises
- en facilitant la mobilisation des investissements nécessaires notamment aux transitions écologiques et numériques.

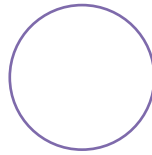
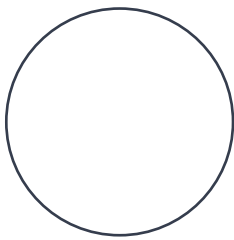
Une telle stratégie n'est pas contradictoire avec les initiatives des territoires et les coopérations économiques qui s'y développent, elle a vocation à les renforcer². L'objectif visé est un développement pérenne de l'industrie et de l'emploi sur le territoire régional.

- **La stratégie régionale doit rechercher les articulations avec les autres échelles** : européennes, nationales mais également aborder

les relations inter-régionales pour la dynamisation de certaines filières qui nécessiteront une taille critique suffisante, autour d'un pôle d'investisseurs fédérés pour se développer.

- Le développement de l'industrie régionale est fortement lié à la qualité et la disponibilité des ressources humaines. Certains savoir-faire doivent être sauvegardés et **les compétences et métiers de demain doivent être fortement articulés à la stratégie industrielle** pour mettre en œuvre les parcours et formations professionnels et technologiques dont l'industrie aura besoin.
- **La stratégie régionale doit pouvoir s'appuyer sur des analyses développées des conséquences des transitions sur les activités industrielles** pour anticiper et accompagner l'avenir des filières, évaluer les impacts économiques et sociaux de filières menacés, étudier le positionnement dans les chaînes de valeur des entreprises régionales, la dépendance vis-à-vis de certains approvisionnements et contribuer au développement de la souveraineté. L'ensemble des représentants des organisations d'employeurs et de salariés d'Auvergne-Rhône-Alpes à l'initiative du forum régional de l'industrie le 26 novembre 2019 au Conseil Régional avaient notamment proposer **la création d'un observatoire régional et territorial de l'industrie**. Cette proposition mériterait de se concrétiser, elle sera d'autant plus utile dans la phase post-Covid.

² CESER Auvergne-Rhône-Alpes « Repérer et accélérer les coopérations économiques territoriales »-novembre 2019.

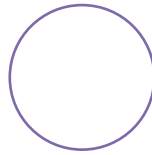
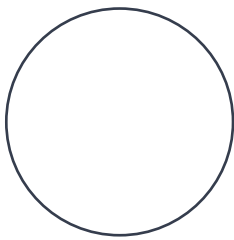


Axe 2

L'attractivité du territoire régional pour maintenir, localiser, et relocaliser l'activité industrielle

L'attractivité industrielle du territoire doit pouvoir s'appuyer sur les éléments stratégiques évoqués dans les préconisations précédentes. Il s'agit d'incarner cette attractivité par quelques éléments forts.

- ▶ **L'attractivité de la région doit s'appuyer sur la priorisation de certaines filières** : santé, numérique (microélectronique, logiciels, services numériques, cybersécurité, intelligence artificielle...), énergie... Le maillage des entreprises régionales des filières traditionnelles avec ces filières doit être un élément fort pour maintenir, développer et attirer des activités dans ces secteurs. La priorisation ne signifie en aucun cas une attractivité exclusive mais plutôt la valorisation d'une vitrine industrielle régionale.
- ▶ **L'attractivité doit s'accompagner de dispositifs financiers dédiés à ces activités, certains existent : il faut les valoriser.** La région dispose de fonds d'investissement privés, certains avec la participation de la BPI ciblés sur ces secteurs que ce soit des fonds de capital développement ou de fonds susceptibles de favoriser le rapprochement d'entreprises : la valorisation de Fonds d'investissement dédié existants sur les filières prioritaires (santé : Mérieux, Archimède etc..) et les filières traditionnelles (fonds développé par l'UIMM : SOMUDIMEC ; Rhône Dauphiné Développement, etc..) et le développement de nouveaux Fonds stratégique régional existant et fonds développé par l'UIMM.
- ▶ **Certains investissements dans l'outil productif sont nécessaires pour localiser l'activité sur le territoire** c'est le cas des essais cliniques sur le domaine de la santé, des actions sur ce champ renforcerait l'attractivité régionale pour ce secteur
- ▶ Les enjeux de la transition écologique et sociale sont prégnants pour l'attractivité industrielle. De nombreuses démarches sont initiés dans les entreprises et/ou en inter-entreprises (économie circulaire, écologie industrielle, réduction des consommations eau, partage des pics énergétiques...). **Une identification d'indicateurs d'attractivité industrielle** en lien avec cette transition permettrait la valorisation d'initiatives concrètes sur ce champ et l'évolution des pratiques.
- ▶ La qualité de la main d'œuvre, des formations industrielles, l'attractivité des métiers l'anticipation métiers de demain sont des éléments forts d'attractivité pour le développement industriel. La région dispose d'un certain nombre d'atouts : bassins d'emplois importants, culture industrielle large et disséminée sur le territoire, réseau de formation, d'enseignement supérieur et de recherche etc... **Des efforts restent à poursuivre sur le champ de l'attractivité des métiers industriels vis à vis des jeunes et dans l'accueil de nouveaux arrivants.** Des dispositifs pour améliorer l'accueil des conjoints des personnes recrutés en région, l'accès au logement existent sur certains territoires, leur développement est nécessaire pour faciliter l'attractivité régionale.



Axe 3

La sous-traitance : une cible à privilégier pour maintenir des savoir-faire

La sous-traitance représente une part importante de l'activité industrielle régionale et est un réservoir de savoir-faire. C'est une cible à privilégier pour permettre un développement industriel sur les territoires.

- ▶ **La collaboration entre donneurs d'ordre et sous-traitants doit être encouragée.** La Région doit favoriser le développement de circuits courts dans les process industriels. Le financement public doit s'accompagner d'exigences en la matière lorsque c'est possible au titre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. L'accompagnement des sous-traitants dans la transition écologique (labels, process, ...) par les donneurs d'ordre bénéficiaires de financements publics doit être encouragé. Le développement d'une plate-forme permettant aux sous-traitants de se regrouper pour dynamiser leur offre va dans le bon sens, c'est un bon support pour offrir des solutions plus intégrées et plus locales aux donneurs d'ordre.
- ▶ Les acheteurs ont des pratiques diverses. Les acheteurs des grands groupes sont souvent tenus par des contrats-cadres, les acheteurs dans les ETI et PME d'une certaine taille développent des pratiques fixant parfois des objectifs en termes d'achats de proximité. **La Région pourrait animer un club des acheteurs industriels régionaux en sensibilisant à certaines pratiques et à des échanges d'expériences.** Cela pourrait se faire en lien avec le Conseil National des achats, association

nationale des acheteurs et sa représentation en Auvergne-Rhône-Alpes.

- ▶ La montée en gamme, la diversification des sous-traitants doit être accompagnée. Offrir durant une année l'assistance d'un jeune diplômé sans coût supplémentaire pour l'entreprise permettant de développer de nouveaux projets (numérisation, automatisation, accompagnement de la transition écologique etc..) et offrant au jeune une expérience professionnelle serait une bonne formule. **Sur le modèle du VIE (volontaire international en entreprise), le développement d'une formule de ce type financée par le Conseil Régional serait un véritable plus pour certaines PME et les jeunes volontaires.**
- ▶ Les entreprises sous-traitantes des secteurs traditionnels sont souvent des petites entreprises disposant d'un montant de fonds propres faible. Les projets de montée en gamme ou de diversification nécessitent la mobilisation de financements. Les chefs d'entreprises sont réticents à l'ouverture de leur capital à un investisseur extérieur. Les financements sollicités souvent entre 300 et 500 K€ sont pour des investisseurs financiers privés des petits tickets dont le process d'instruction est souvent lourd et coûteux. **Sur ce segment les initiatives publics-privés comme le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) ou des fonds régionaux spécifiques sont de bonnes solutions.** Intervenant

en quasi-fonds propres ou prêts participatifs ces fonds garantis par la puissance publique sont particulièrement adaptés à cette cible d'entreprises. L'initiative de fonds souverain initié par le Conseil Régional avec l'objectif d'un montant de 100 millions d'euros pour la moitié public (Région-BPI) et privé (établissements bancaires, MEDEF etc..) pour l'autre, vise à renforcer les fonds propres des entreprises régionales afin de les aider à se

protéger d'un rachat éventuel par des capitaux étrangers, de financer le rebond de l'activité à la suite de la crise économique actuelle et ancrer l'emploi et les savoir-faire sur le territoire régional. **Cette initiative va dans le bon sens et doit permettre le rebond d'un certain nombre d'entreprises ainsi que le maintien des savoir-faire.**



Conclusion

La crise sanitaire et économique liée à la COVID-19 a propulsé sur le devant de la scène un certain nombre de questions relatives à la production et à l'organisation industrielle. La crise a également accéléré des transitions en cours : numériques, environnementales, comportementales ...

Celles-ci sont susceptibles de bouleverser des secteurs entiers de l'économie : automobile, aéronautique, santé etc...

La région Auvergne-Rhône-Alpes première région industrielle française est particulièrement concernée par ces impacts. L'activité industrielle a connu une baisse importante lors de l'année 2020.

Les acteurs publics se sont largement mobilisés dans des plans de soutien et de relance du secteur. Si cette mobilisation est fondamentale, elle doit cependant s'appuyer sur une stratégie industrielle partagée par l'ensemble des acteurs du territoire pour anticiper, accompagner les évolutions en cours.

Cette stratégie doit permettre de renforcer la lisibilité de l'attractivité industrielle du territoire régional pour répondre à une évolution de paradigme.

Dans ces évolutions, l'un des atouts industriels de la région, c'est son tissu riche et divers de PME, souvent impliqué dans des process de sous-traitance et dont le savoir-faire peut être menacé. Pour le CESER, c'est une cible d'entreprises à privilégier dans cette phase de transition.

Bibliographie

- **BANQUE DE FRANCE AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *Les entreprises en région Auvergne-Rhône-Alpes : bilan 2020 et perspectives 2021*, Banque de France Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2021, 13 p. URL : <https://www.banque-france.fr/statistiques/tendances-regionales/tendances-regionales-auvergne-rhone-alpes>. Consulté le 26 avril 2021
- **BANQUE DE FRANCE AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *Tendances régionales Auvergne-Rhône-Alpes décembre 2020*, Banque de France Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2021, 10 p. URL : <https://www.banque-france.fr/statistiques/tendances-regionales-auvergne-rhone-alpes-decembre-2020>. Consulté le 26 avril 2021
- **BELLIT Sonia, GRANIER Caroline et MINI Caroline** - « *Réindustrialiser plutôt que relocaliser* », La Fabrique de l'industrie, 5 novembre 2020. URL : <https://www.la-fabrique.fr/fr/publication/reindustrialiser-plutot-que-relocaliser/>. Consulté le 26 avril 2021
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *Repérer et accélérer les coopérations économiques territoriales : un enjeu régional*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, novembre 2019, 58 p. URL : https://ceser.auvergnerhonealpes.fr/upload/publication/pdf_rapport/2019-11-contribution-cooperations-ecos-territorial.pdf. Consulté le 26 avril 2021
- **GLOBAL INDUSTRIE** - *La sous-traitance industrielle : chiffres et analyses*, Global Industrie, mars 2018, 9 p. URL : <http://www.europeselectronics.net/EtudeGlobalIndustrie.pdf>. Consulté le 26 avril 2021
- **PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES** - *La relance en Auvergne-Rhône-Alpes Newsletter #2*, Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, mars 2021, 10 p. URL : <https://auvergne-rhone-alpes.dirreccte.gouv.fr/France-relance-consultez-la-new-s-letter-du-mois-de-mars>. Consulté le 6 avril 2021
- **REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES** - « *Un plan régional de relance exceptionnel* », Région Auvergne-Rhône-Alpes, 5 juin 2020. URL : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/865/24-un-plan-regional-de-relance-exceptionnel.htm>. Consulté le 12 mars 2021
- **SOMMER Denis et ASSEMBLEE NATIONALE** - *Rapport d'information sur les relations entre les grands donneurs d'ordre et les sous-traitants dans les filières industrielles*, Assemblée nationale, juin 2019, 92 p. URL : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b2076_rapport-information#_Toc256000005. Consulté le 23 mars 2021



BIBLIOGRAPHIE



CONTRIBUTEURS

► Françoise PFISTER

Présidente de la Section industrie

► Jacques CADARIO

Troisième Vice-Président – Référent de la Section

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-Président délégué, Président de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- BORDES Claude (UIMM)
- CHABBAL Jean (Pôle Compétitivité)
- LASSALLE Valérie (FNTR)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- TRICHARD Alain (ARIA)

Collège 2*

- BOUVIER Bruno (CGT)
- MILBERGUE Denise (US Solidaires)
- NATON Agnès (CGT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- RUCKA Agathe (CFTC)
- ROBERTO Sansoro (CFDT)

Collège 3*

- BABOLAT Guy (SCOP SCIC)
- BENOIT Jean-Marie (FCPE)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- PELLA Dominique (Universités)
- RIVIERE Elisabeth (LPO)
- VARICHON Béatrice (Lyon Place financière)

Personnalités extérieures

GROUTHIER Jean-Philippe

JOLY Hervé

PAILLARD Thomas

PAYAN Eric

STELHIN Guillaume

TEJEDOR Cécilia

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

FRANCOIS Sonia, Responsable du pilier « attractivité » au sein de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes entreprises

FROT Pierre-Emmanuel, Directeur général d'AuRoRa-5R

GAILLETON Lionel, Président de la société BALLAND-GAILLETON

STELHIN Guillaume, Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP), directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes, chargé des fonctions de responsable du pôle entreprises, emploi, économie à la DIRECCTE

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette note.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Valérie LASSALLE, Au nom du Collège 1

Monsieur Le Président,

Chère Françoise Présidente de la section Industrie,

Chers Collègues,

Auvergne Rhône Alpes, 1ère région industrielle de France, et 1ère région de sous traitance avec 483.000 emplois industriels, a été très impactée par la crise sanitaire. L'activité globale des entreprises industrielles connaît une régression du chiffre d'affaires d'environ 10%, avec des disparités importantes selon les secteurs d'activité. Les mesures d'urgence prises par l'Etat et la Région ont permis d'atténuer les effets sur la trésorerie et l'emploi dans les entreprises.

La suppression de ces aides d'urgence doit se faire progressivement en adaptant le rythme à la réalité de terrain et au potentiel des entreprises.

Au-delà de ces indispensables mesures d'urgence, il est important de réussir la mise en œuvre régionale des plans de relance afin préparer un rebond de notre industrie et de la préparer aux mutations à venir. Les pistes d'actions retenues par la section Industrie : cohérence intra régionale, sous traitance et attractivité font l'objet de préconisations spécifiques pour l'industrie qui vont dans le sens d'une plus grande focalisation stratégique, une attention spécifique à la sous traitance et le renforcement de l'attractivité. Le collège 1 partage largement ces préconisations.

La préparation de l'avenir est un élément clé d'une politique industrielle résiliente.

La crise sanitaire qui nous touche, nous a permis d'identifier des axes pour des solutions de demain. Des moyens conséquents sont dédiés au renouveau industriel : avec France Relance, il s'agit pour la région d'une aide de 3 milliards sur 2 ans ; avec comme objectif le soutien à l'économie, la sauvegarde et la création d'emplois, et l'aide à la résilience.

Pour l'industrie, il s'agit d'un fond d'accélération des investissements industriels dans le cadre du programme territoire d'industrie. Grâce à ce soutien, à ce jour, 36 projets de relocalisation ont pu être portés en AURA, lesquels vont pouvoir créer de l'emploi, de la richesse, et de la technologie avec de nouveaux outils de production.

Notre position de leader en sous-traitance a été fortement impactée dans tous les secteurs, lors du 1er confinement, et encore aujourd'hui dans les domaines automobiles et de l'aéronautique. L'action publique a permis de limiter la casse. Cette situation de crise a permis un focus sur cette sous-traitance qui est une richesse, des savoirs faire, des métiers de niches et de belles compétences.

Au-delà de toutes les mesures qui vont dans le bon sens, pour sauvegarder notre industrie, nous sensibilisons la Région pour avoir une stratégie industrielle à plus long terme permettant un développement industriel par une localisation, une relocalisation d'activités industrielles participant d'une souveraineté industrielle nationale et européenne renforcée.

En particulier sur :

- Le maintien des compétences, la formation, les savoirs faire qui doivent perdurer sur notre territoire,
- L'attractivité et la diversité de notre territoire qui propose une main d'œuvre tout aussi diversifiée, ainsi que des écosystèmes très développés,
- Une attention particulière sur le manque de matières premières générateur de plus en plus de difficulté d'approvisionnement et qui peut être bloquant,
- La difficulté de trouver des points d'entrée pour connaître toutes les aides et mesures proposées, et pour se faire accompagner pour candidater.
- L'accompagnement des PME dans les transitions numérique et écologique et les nouvelles réglementations.
- Le renforcement du capital risque pour assurer le développement des PME et start-ups au niveau régional, complété par un accompagnement des entreprises facilitant l'entrée au second marché comme société cotée.

Je tiens également à remercier Françoise, notre Présidente qui a su prendre en main cette section, Laurent De Pessemier, notre chargé d'étude qui est un professionnel hors pair, à l'écoute et dévoué... je ne finirais pas ce texte sans avoir une pensée pour Jocelyne Duplain qui avait débuté ce travail et introduit ces sujets captivants.

Sauf expression individuelle, le collège 1 votera favorablement sur l'avis qui lui a été proposé.

► INTERVENTION DE Elisabeth LE GAC, Au nom de la CFDT

Mme la Présidente, Mme et Mr les conseillers, chers collègues, j'interviens au nom de la CFDT

La note « Impact de la COVID 19 sur le développement industriel » recense des pistes de réflexion suite à la crise sanitaire. Elle nous convient tant sur les constats que sur les préconisations, nous y retrouvons d'ailleurs de nombreuses conclusions du forum de l'industrie tenu en novembre 2019 à l'initiative des partenaires sociaux régionaux.

Pour faire face à cette conjoncture, la région Auvergne-Rhône-Alpes dispose de 3 milliards d'euros sur 3 ans pour soutenir l'économie régionale, ce qui doit servir de tremplin pour impulser et développer l'industrie de demain, telle que cette note nous le présente. Nous serons attentifs à son utilisation sur les actions prioritaires, les industries à soutenir, les industries à relocaliser, le soutien aux TPE/PME, le numérique, sur la décarbonation, sur les industries du futur dont les productions sont le fruit de nouvelles technologies issus des centres de recherches très souvent régionaux, ... Assurer le lien recherche/ innovation / développement est un axe à soutenir, parfois porteur de risques, mais participant pleinement à l'anticipation industrielle. C'est un investissement rentable.

Les objectifs industriels de notre région appellent quelques remarques de notre part quand la préférence régionale est impulsée. La note précise que cette volonté ne se fasse pas en concurrence avec les autres régions de France et d'Europe, mais alors quelles en sont les limites ? Comment porter la préférence régionale quand dans le même temps, le développement des entreprises régionales s'organise à l'international ?

Ne serait-il pas plus important d'organiser le travail en réseau pour développer les relations entre les entreprises (organisation ainsi aboutie au Québec dont la région pourrait s'inspirer) et d'inscrire le coût carbone dans les politiques d'achat des entreprises et des fonctions publiques ?

Comme il est suggéré dans ce rapport, la sensibilisation des acheteurs à cette proximité est essentielle, mais la pression du critère prix n'est pas que de la responsabilité de l'acheteur... Les dirigeants sont également à mobiliser. Pour la CFDT, cette proximité, souvent plus chère, ne doit

pas se faire au détriment de l'organisation sociale de notre pays, avec des demandes d'exonération de cotisations pour équilibrer ce qui serait perçu comme un surcoût, dans l'immédiateté ! Il serait donc temps d'engager un travail sur l'élaboration de nouveaux critères de performance d'une entreprise, au-delà du seul critère économique, financier, comptable.

Comme la note de la section l'indique, il manque dans la politique régionale, une stratégie partagée par les acteurs.

La place des acteurs et responsables socio-économique est en effet essentielle à la contribution stratégique. La CFDT, comme le CESER, l'appelle de ses vœux une fois de plus. C'est, au-delà de l'aspect démocratique, un axe de mobilisation décisif pour décliner ensuite les stratégies, au plus près des entreprises, des territoires. Il faudra donc l'intégrer dans le futur Schéma Régional De Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), et la commission 1 qui travaillera sur la stratégie économique pourra utilement s'appuyer sur cette note.

Enfin, la formation est incontournable pour assurer les transitions en cours, la note précise bien cette nécessité. Les décisions du sommet social européen vont dans ce sens avec la volonté de former 60% des adultes chaque année. Pour cela, la région devra modifier son approche stratégique et financière sur la formation professionnelle.

Nous considérons que ces préconisations peuvent être un socle applicable au-delà de la période de crise : remettre l'humain au cœur de l'entreprise, développer le dialogue social dans l'entreprise et sur les territoires, impliquer les CSE dans les relations donneurs d'ordre/sous-traitants, regarder l'attractivité territoriale sous les 2 angles tels que définis, ... Tous ces aspects nous semblent des propositions à porter.

En conclusion, les jalons concernant les questions de passation de marché public, des politiques d'achats des entreprises sont posés, la CFDT propose que le CESER travaille cette question de la mise en œuvre d'une politique d'achat et de passation des marchés publics, au service de la RSE.

La CFDT votera favorablement cette note.

INTERVENTION DE Philippe FAURE, Au nom de la CGT

La crise sanitaire a, sans surprise, confirmé la fragilité industrielle de notre pays et notre incapacité à faire face aux besoins des populations et des territoires.

Pourtant, depuis les Etats Généraux de l'Industrie au lendemain de la crise financière de 2008, les décideurs politiques et économiques ont multiplié les annonces concernant une relance de la politique industrielle en France. Force est de constater que, malgré ces déclarations, l'érosion pré-occupante de notre appareil productif se poursuit.

Renforcer la place de l'industrie en France et en Europe supposerait un changement significatif des critères d'investissement. Les urgences sociales et environnementales exigent de donner une place nouvelle à la démocratie sociale et politique pour que le "quoi produire ?", le "où produire", le "comment produire ?" ne soient pas seulement décidés dans les Conseils d'Administration de quelques grands groupes avec la valorisation boursière comme seule boussole.

C'est avec cet objectif que la CGT, avec de nombreuses organisations au sein du collectif "plus jamais ça", ont publié ces derniers jours, 25 propositions pour de nouvelles ambitions économiques, sociales, environnementales et de redynamisation démocratique.

Ces propositions rejoignent, pour nombre d'entre elles, celles retenues dans le rapport du CESE de février dernier concernant les filières stratégiques et les priorités à définir et à mettre en œuvre.

Nous souhaitons, dans cette intervention, insister sur 4 objectifs principaux :

1er objectif : Produire pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux

Les plans de relance, s'ils sont cohérents dans leur contenu et entre eux comme le souhaite notre contribution, peuvent devenir de vraies opportunités pour répondre à ces besoins. Cela suppose notamment 2 éléments essentiels : Construire des logiques de coopération de filière, inter-filières mais également des logiques de coopération territoriale, infrarégionale, inter-régionale, nationale et européenne d'une part et imposer des conditionnalités à ces aides d'autre part. Or, aujourd'hui, le fil directeur de ces plans de relance demeure profondément la logique de mise en concurrence exacerbée et ils ne contiennent aucun critère de contrepartie contraignante.

2ème objectif : Développer les services publics, définir des biens communs

L'accès à l'eau, à l'énergie, aux transports, à la santé, aux services financiers constituent des biens communs qui doivent échapper aux appétits du marché et des multinationales. Ils constituent des bases majeures pour penser une industrie innovante, prenant en compte les enjeux environnementaux et les aspirations des travailleurs, contribuant à réduire les inégalités sociales et territoriales. Ces services publics, ces biens communs contribuent grandement à l'attractivité des territoires, ce que ne pointe pas notre avis.

Aujourd'hui 18 mai 2021, les salariés de l'énergie, réunis en intersyndicale et avec le soutien de nombreux élus et citoyens, manifestent pour s'opposer à l'éclatement du service public de l'énergie voulu par Bruxelles et le Gouvernement français. Notons aussi que des industriels, soucieux de la compétitivité de leurs entreprises, se mobilisent également contre ce projet. Cette mobilisation, sur les questions de production de l'énergie et d'accès à l'énergie, engagée depuis de longs mois, est au cœur des enjeux de relance industrielle, au cœur des enjeux sociaux et environnementaux. Tout comme la mobilisation que la CGT soutient, avec la très grande majorité de nos concitoyens, pour un ambitieux plan d'investissement pour la santé et l'action sociale.

3ème objectif : La souveraineté économique

Le rapport du CESE en février dernier sur les filières stratégiques insiste notamment sur l'entrée par les besoins sociaux et environnementaux pour identifier les filières concourant à notre souveraineté. Il insiste sur le rôle que peut jouer le Commissariat au Plan pour définir une démarche planificatrice, engager une programmation pluriannuelle de réindustrialisation. Le rapport laisse également une large place aux enjeux de formation, de G.P.E.C. afin d'anticiper les mutations à venir. En plus de ces grandes priorités, que nous partageons, nous insistons également sur l'urgence de stopper les logiques de dérégulation, d'abandonner les accords de "libre échange", pour imposer des règles sociales et environnementales strictes, mutuellement profitables aux pays exportateurs et importateurs.

4ème objectif : Droits nouveaux et sous-traitance

Voici 40 ans, avec les lois Auroux, les salariés, leurs représentants, leurs organisations syndicales obtenaient des droits nouveaux pour intervenir sur les choix stratégiques des entreprises. Ces droits nouveaux contribuèrent alors à une amélioration importante de la démocratie sociale, même si la CGT aurait souhaité des évolutions législatives plus conséquentes. Les lois travail de 2015 / 2016 et 2017 / 2018 ont réduit de façon drastique les capacités syndicales à intervenir sur les stratégies au grand bonheur du Patronat.

Et, aujourd'hui, les Comités Economiques et Sociaux des entreprises sont les grands oubliés des plans de relance. Au fond, ce qui ressort des modalités de mise en œuvre des plans de relance européens et français, c'est que seuls les employeurs ont légitimité à définir les choix économiques. Compte-tenu de la structuration en place du tissu économique, déjà modelée par les choix financiers des grands donneurs d'ordre, c'est donner à ces derniers un poids exorbitant sur le devenir du tissu industriel existant au moment où celui-ci doit engager une transformation de grande ampleur. Ce qui se passe en ce moment entre les constructeurs automobiles et leurs sous-traitants en fonderie illustre de façon édifiante, entre fermetures pures de sites et projets de transfert sur des structures de "défaillance". Seules, des actions syndicales très déterminées, permettent de faire bouger les lignes.

C'est cette réalité qui constitue le quotidien de nombreuses entreprises de sous-traitance. Nous réaffirmons que les rapports donneurs d'ordre / sous-traitants ne s'amélioreront que si ceux-ci deviennent transparents. Pour cela, la CGT formule, depuis longtemps, la proposition de création de comités inter entreprises, rassemblant une fois l'an les employeurs donneurs d'ordre et sous-traitants et les CSE de ces entreprises, pour débattre des besoins, des perspectives de production et des conditions pour la satisfaction de ceux-ci afin de "coconstruire" ensemble les conditions d'évolution de chacun et de compétitivité de tous.

Nous regrettons vivement que la note sur cet enjeu de la sous-traitance en reste à des préconisations de bonne conduite qui ne changeront pas la situation existante.

En raison principalement de cette insatisfaction, la CGT s'abstiendra.

INTERVENTION DE Jean-Marie BENOIT, Au nom du Collège 3 et 4

Ce rapport de la section Industrie se situe dans la suite de la note d'orientation de juillet 2020 du CESER pour prendre la mesure des conséquences de la COVID 19 sur l'industrie de la Région AURA dans le contexte des deux plans de relance, national et régional.

Il vise à affiner trois types de préconisations complémentaires et croisées qui concernent respectivement :

1. La cohérence de l'action publique par rapport au secteur industriel,
2. L'attractivité du territoire régional pour l'activité industrielle,
3. La sous-traitance industrielle, comme cible à privilégier pour le développement industriel sur AURA.

Sur la première thématique, après avoir rappelé les dimensions et cibles des plans de relance au niveau national et régional, ainsi que les trois objectifs principaux (relance de la préférence régionale, relocalisation des emplois et formation à l'économie verte et numérique de demain), le rapport liste et décline les axes retenus pour le volet industriel :

- Mobilisation de l'Agence régionale pour la sous-traitance (market-place pour fournisseurs et entreprises) et développement de l'attractivité AURA sur l'Europe,
- feuille de route revue pour les pôles de compétitivité et clusters,
- mesures de sécurisation et préservation des emplois,
- accompagnement pour les entreprises réorientant leur activité ainsi que le secteur santé-pharmacie,
- mise en place d'un fond régional d'investissement en complément de l'État,
- prise en compte des enjeux emplois-formation, de l'économie verte et du numérique.

Le rapport détaille ensuite des mesures de politique industrielle initiées par certaines métropoles méritant d'être soulignées avant de s'interroger sur la cohérence opérationnelle des actions publiques à deux niveaux :

le premier, celui de l'ajustement de terrain et de cohérence des dispositifs montre le rôle central que joue à ce niveau Agence AURA Entreprises dans l'instruction des dossiers et les accords de partenariat. Par contre le rapport pointe l'absence d'une stratégie et d'une ambition régionale unifiées en phase avec les stratégies européennes, nationales et inter-régionales.

Celle-ci devrait viser la redynamisation industrielle, des nouvelles filières, la localisation-relocalisation des industries, la sécurisation des approvisionnements mais aussi des savoir-faire.

Le rapport propose pour ce faire l'actualisation du Schéma de Développement Économique

d'Innovation et d'Internationalisation comme outil à privilégier et développe quatre préconisations :

1. La définition d'une stratégie et d'une ambition industrielle régionale partagée renforçant les initiatives et coopération des territoires ;
2. son intégration avec les autres échelles inter-régionale, nationale et européenne ;
3. Une articulation des ressources humaines régionales (savoirs faire, compétences, métiers) sur la stratégie industrielle ;
4. La création d'un observatoire régional et territorial de l'industrie pour anticiper et évaluer l'évolution des filières et des impacts économiques et sociaux des changements prévisibles.

Sur la thématique de l'attractivité régionale qui serait d'ores et déjà renforcée par une stratégie industrielle partagée, le rapport s'intéresse spécifiquement à l'attractivité qualifiée d'« active » résultant d'une stratégie de redynamisation industrielle d'un territoire : maintien, localisation re-localisation de l'activité industrielle.

Le rapport présente le pilier « Invest » de l'Agence AURA Entreprises, outil qui a redéfini les secteurs industriels et les pays ciblés par la stratégie d'attractivité régionale.

Les éléments forts préconisés sont :


1. la priorisation de filières et leur maillage avec les industries traditionnelles,
2. des dispositifs financiers qui existent mais doivent être valorisés et étendus,
3. des investissements dans l'outil productif complémentaires pour la localisation de l'outil productif sur le territoire,
4. un travail d'élaboration d'indicateurs d'attractivité industrielle en relation avec la prise en compte des enjeux de la transition écologique et sociétale,
5. des efforts spécifiques en matière de ressources humaines pour l'attractivité des métiers et industriels pour les jeunes et nouveaux arrivants.

La troisième thématique est celle de la sous-traitance industrielle.

Après avoir rappelé son cadre juridique, son importance économique (France et région) et présenté ses évolutions caractéristiques, le rapport détaille les enjeux et les axes de progrès de la relation donneurs d'ordre / sous-traitants tout en détaillant les enjeux nouveaux concernant la pérennisation de cette relation dans ce nouveau contexte internationalisé. Il s'appuie notamment sur des comparaisons significatives de pratiques avec l'Allemagne, l'Italie et d'autres pays, notamment pour monter l'intérêt des circuits courts. Quatre préconisations s'en déduisent pour le maintien des savoirs faire de ce secteur, sa modernisation et la mobilisation de financements :

1. mise en place d'une plateforme régionale des sous-traitants pour regrouper et dynamiser leurs offres,
2. création d'un club des acheteurs régionaux pour ancrer des pratiques de sous-traitance dans la région,
3. financement dans ces entreprises d'un jeune diplômé pendant un an pour l'aide à l'innovation dans ce secteur,
4. mobilisation de financements pour les sous-traitants avec la création d'un fond souverain régional public-privé.

En conclusion, la crise Covid 19 a pu jouer un rôle d'accélérateur sur les enjeux de développement industriel (pérennité/ (re)localisation/ formation/ innovation) et sur l'importance d'une vision partagée entre tous les acteurs.



En abordant les questions de la cohérence des politiques, d'attractivité et de sous-traitance le rapport éclaire la complémentarité et l'imbrication des 3 thématiques pour mettre en œuvre une stratégie industrielle adaptée à l'importance des enjeux économiques, environnementaux et sociaux exacerbés par la crise sanitaire.

Les collèges 3 et 4 voteront le rapport sous réserve de choix particuliers faits par certains de leurs membres.

INTERVENTION DE Christian MASSAULT, Au nom du Collège 3 et 4

En complément de l'Avis des collèges 3-4 sur le rapport « Impact de la COVID 19 sur le développement industriel »

L'avis présenté précédemment au nom des collèges 3 et 4 résume très précisément le contenu du rapport de la section Industrie, ses enjeux et préconisations.

Il fait ainsi apparaître, en creux, certains angles morts, des non-dits voire des impensés de l'analyse, qui privilégie une approche economiciste classique axée sur une politique de l'offre.

Celle-ci consiste en aides financières sans garanties ni contreparties, fondées sur les seules légitimité et pertinence des choix des entreprises. Alors que nous constatons l'affichage d'un retour du « Plan » comme outil stratégique de développement, au niveau national, cette dimension stratégique aurait mérité d'être approfondie dans son approche régionale.

Pour faire suite à ces travaux, quelques exemples de pistes sur lesquelles la section Industrie pourrait affirmer la plus value du CESER :

- la question des défaillances d'entreprises, en interrogeant leur gouvernance, leur structure financière, les impacts respectifs des financements publics et des fonds d'investissement (« bienveillants » ou « rapaces ») et leurs effets sur les délocalisations.
- la prise en compte du modèle coopératif, historiquement ancré et documenté, mais rarement mis en avant comme solution possible au problème récurrent de la transmission des entreprises. Autant par leur structure financière que leurs principes de gouvernance, elles présentent une alternative à intégrer dans la problématique globale.
- la place des salariés dans les processus de prise de décision, concernant l'avenir de leur entreprise autant que leur propre parcours. Trop souvent minoré, voire oublié, ce serait un élément de réponse appropriée à la question du maintien des savoir-faire, compétences et métiers. Associer les parties prenantes à la gouvernance, au travers de leurs organisations représentatives, est un modèle éprouvé qui mérite d'être remis en avant, particulièrement au regard des enjeux posés dans ce rapport.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 18 mai 2021



133 ONT VOTE POUR

0 ONT VOTE CONTRE

24 SE SONT ABSTENUS

0 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPP
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VILLARD Hélène				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric				
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée	X			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth				
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
		Non désigné				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPP
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc				
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda			x	
		BOUVERET Lise			x	
		BOUVIER Bruno			x	
		CANET Fabrice			x	
		DA COSTA Rosa			x	
		FATIGA Antoine			x	
		FAURE Philippe			x	
		GELDHOF Nathalie			x	
		GRANGER Karine			x	
		GUICHARD Karine			x	
		HOURS Eric			x	
		MARGERIT Laurence			x	
		MURCIA Jean-Raymond			x	
		NATON Agnès			x	
		PUTOUX Laurent			x	
		RODRIGUEZ Vincent			x	
		SALA Chantal			x	
	TOURNEUX Stéphane			x		
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	x			
		BEAUJOU Victoire	x			
		BOLF Edith	x			
		GUILHOT Jean-Marc	x			
		GUILLOT Daniel	x			
		JUYAUX-BLIN Christian	x			
		LAGNIER Christine	x			
		LAMOTTE Bruno	x			
		LE GAC Elisabeth	x			
		LOZAT Jean-Luc	x			
MORAIN Marie-Christine		x				
MORISSE François	x					
NINNI Agnès	x					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	x					
ROBERTO Sansoro	x					
SCHMITT Isabelle	x					

		SIVARDIERE Patrick	X			
Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes		BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette				
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Héléne	X			
		TEMUR Héléne	X			
		VINCIGUERRA Pio				
Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes		GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		RUCKA Agathe				
Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes		ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes		BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes		DI MARCO Anna	X			
Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes		MILBERGUE Denise				X
		VELARD Patrick				X
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREAM Auvergne et le CREAM Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X				

Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
	Non désigné(e)				
	DUMASY Lise				
	MEZUREUX Nathalie				
Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
	GALLO Anaïck	X			
	SAGOT Fabrice	X			
	ZAYET Zihar	X			
Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	X			
CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
	MONNET Alexis	X			
Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes et Filactions	BIN-HENG Maryvonne	X			
Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	Non désigné(e)				
	MEKEDDEM Nassim				
Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
	VIGNAT Josette	X			
Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
	VIARD Marcel				
Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X			
Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard				X
Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian				X
Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
	GRATALOUP Sylvain	X			
	LE FAOU Michel				
	PATAT Salomé				
	Non désigné				
Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			
Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				

	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	x			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	x			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	x			
		CHAMBA Cécile	x			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	x			
		RESCHE-RIGON Frédérique	x			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	x			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth			x	
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	x			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	x			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie			x	
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	x			
GUIEAU Willy		x				
VERDIER Jean-Louis		x				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	x			
		BRUNO Marie	x			
		DOYELLE Manon	x			
		FAUREAU Bernard	x			
		GELAS Nadine	x			
		HABOUZIT Michel	x			
		MARGUIN Christophe	x			

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Laurent DE PESSEMIER

laurent.depessemier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73.40.08

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

NOTE

La note d'orientation du CESER de juillet 2020 « COVID-19 repenser demain, le regard du CESER » recensait des pistes de réflexion à la suite de la crise sanitaire et du premier confinement. Une partie était consacrée à l'industrie régionale et une quinzaine de pistes avaient été formulées dont certaines figurent dans les différents plans de relance.

Dans une période de conjoncture économique tendue pour l'activité industrielle, l'impératif d'une reprise rapide et la redynamisation de la production industrielle font l'objet d'un très large consensus. Auvergne-Rhône-Alpes, première région industrielle française, première région de sous-traitance est particulièrement concernée par ces objectifs. La section industrie a souhaité approfondir trois thèmes pour affiner des préconisations : la cohérence de l'action publique sur le secteur industriel, l'attractivité du territoire régional et enfin la sous-traitance.

La note présentée en 4 parties aborde d'abord chacune des thématiques en proposant des éléments de diagnostic et identifiant des axes de progrès. Enfin la dernière partie sera consacrée aux préconisations formulées par le CESER.

AUVERGNE-RHONE-ALPES INDUSTRIE | STRATEGIE INDUSTRIELLE | PRODUCTION INDUSTRIELLE | ATTRACTIVITE REGIONALE | SOUS-TRAITANCE

Crédits photos : 123rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20